

Rg
108

Y a-t-il encore une JUSTICE en France ?

L'ŒUVRE



N° 32
11^e ANNÉE : 27 Juillet 1914
220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY

La Bretagne en automobile.

Parmi les améliorations dues à l'initiative de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, il convient de signaler tout spécialement au public l'organisation, à partir du 10 juillet, d'excursions autour de Lannion au moyen de voitures automobiles qui réaliseront les meilleures conditions de confort pour les touristes, qui leur permettront de visiter, moyennant des prix modérés, les sites les plus pittoresques de cette partie de la Bretagne surnommée la côte de granit et renommée, à juste titre, pour la beauté de ses rochers, de ses panoramas terrestres et maritimes et pour la richesse artistique de ses monuments religieux.

La visite de la région est organisée en deux circuits :

Le premier circuit permettra aux touristes de visiter les ruines de l'ancien château de la Roche-Jagu, les superbes panoramas de Lézardrieux, de Paimpol, etc..., l'île Bréhat, la cathédrale et le cloître célèbre de Tréguier et les rochers fantastiques de Ploumanach.

Il aura lieu les dimanche, mardi et jeudi.

Le deuxième circuit permettra d'admirer les ruines du château de Tonquédec, l'oratoire de Kerfons, l'église et l'ossuaire de Saint-Jean-du-Doigt, etc.... les panoramas merveilleux de la côte de Saint-Efflam, de la pointe de Pr mel, etc.

Il aura lieu les lundi, mercredi et samedi.

Le prix applicable à chaque circuit est de 16 fr. par place entière; toutefois des réductions sont consenties aux familles et aux enfants de moins de 12 ans, aux touristes prenant en même temps un billet pour chacun des deux circuits ainsi qu'à ceux effectuant des parcours partiels.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Trains spéciaux, à prix réduits (2^e et 3^e CLASSES) sur la Franche-Comté et le Jura

Départs de Paris les 20, 28 Juillet et 11 Août.

Retour, au gré des voyageurs, jusqu'au 1^{er} Novembre 1914, par tous les trains du service régulier, sans arrêt en cours de route, et sous réserve, pour l'usage des express et des rapides, des conditions de parcours relatives à l'admission dans ces trains.

Les billets seront délivrés exclusivement à la gare de Paris-P. L. M. :

du 10 au 19 Juillet (18 h.) pour le train partant le 20 Juillet du 20 au 27 Juillet (18 h.) pour le train partant le 28 Juillet du 3 Août (à partir de 14 h.) au 10 Août (18 h.) pour le train partant le 11 Août.

Pour tous renseignements sur les conditions, les prix et l'horaire de ces trains, à nombre limité de places, se reporter à l'affiche spéciale ou s'adresser aux bureaux de ville de la Compagnie.

La faillite de la Presse

« Il n'y a plus de justice en France, » a dit Mme Caillaux.

Est-ce vrai? Et son procès en est-il la preuve éclatante?

C'est toute la question qui nous intéresse.

D'honnêtes gens nous prient de ne pas accabler une « malheureuse » et de ne pas exciter la « meute de chacals » qui s'élance pour la dévorer.

J'ai beau écarquiller les yeux, je n'aperçois pas la meute de chacals. Je ne vois partout que des chiens couchants ou muselés.

Pour parler sans métaphores, ce n'est plus un secret pour personne qu'au *Syndicat de la presse* les directeurs des grands quotidiens s'étaient mis d'accord il y a quinze jours pour ne publier *que* la sténographie des débats.

— N'est-ce pas le plus fidèle des comptes-rendus, diront-ils, et le plus impartial?

Non, messieurs; ne publier *que* la sténographie, c'est mettre tout sur le même plan, noyer dans la même grisaille les détails indifférents et les faits essentiels; et vous savez trop bien votre métier pour ne pas vous apercevoir que c'est le meilleur moyen de rebuter le lecteur, si sa curiosité passionnée n'était

encore plus forte que votre toute puissante conjuration.

Non, messieurs, ce n'est pas non plus un noble souci d'impartialité qui vous inspira.

— L'accusée appartient à ses juges, et nous rougirions, écrit Arthur Meyer, d'intervenir dans cette affaire à l'heure même où la cour d'assises en est saisie.

— Fort bien, mais avez-vous eu le même scrupule quand Bonnot et ses amis se sont assis sur les mêmes bancs?

— Eh ! ce n'est pas la même chose !

— C'est bien ce que je dis.

Il était d'ailleurs impossible d'observer jusqu'au bout ce pharisaïsme sténographique.

Quand un journaliste méconnaît son devoir professionnel, le typographe garde encore certaines exigences. Cette sténographie neutre et décolorée, il fallait en négliger une partie et découper le reste en tranches, y mettre un « chapeau », des titres, des sous-titres, l'« habiller », comme parlent les secrétaires de rédaction. Au commencement de la semaine, ces messieurs ont fait de consciencieux efforts pour habiller leur sténographie à la mode, c'est-à-dire avec le minimum de vêtement. Les sous-titres étaient aussi ternes, aussi froids que possible: « *Déposition de M. X...* — *Une intervention de M^e Chenu.* — *Un incident Chenu-Labori...* » Ça n'engagait à rien et ne compromettait personne. Mais peu à peu, les grands journaux se dégèlent; malgré tous les pactes et les veto, ils finissent par laisser paraître leur sentiment ou leur opinion. Comment, au cœur de la France frémisante, un journal

français resterait-il indifférent à ce drame judiciaire, où ce n'est pas seulement Mme Caillaux qui est en cause, mais la liberté de la presse, l'indépendance de la magistrature et peut-être l'intégrité même de la patrie ?

Ce matin dimanche, dans le journal de M. Jean Dupuy, très visible chef d'orchestre, nous avons lu :

C'est M^e Labori qui a donné lecture de deux d'entre elles (les lettres), de celles-là même dont Mme Caillaux appréhendait la publication. (Bien, monsieur Dupuy, vous n'auriez pas besoin d'en dire davantage : nous sommes fixés). Comme défenseur, non pour justifier, mais pour excuser l'acte malheureux de sa cliente, il se voyait contraint de faire cette pénible lecture et comme homme il souffrait d'imposer cette nouvelle épreuve à Mme et M. Caillaux.

Celui-ci, plus armé pour la lutte, plus fort, plus énergique, (ah ! le beau gars !) pouvait contenir la douleur dont il était bouleversé.

Celle qui fut coupable (oh ! ça, M. Jean Dupuy le reconnaît loyalement), expiant terriblement son geste fatal...»

Parfait ! Cette « terrible expiation » n'est-elle pas suffisante ? Que voulez-vous de plus, justiciers sans entrailles, et faudra-t-il insister encore pour vous convaincre que ce « geste fatal », comme les mots eux-mêmes le démontrent, c'est la seule fatalité qui l'a commis, c'est au seul destin qu'il faut s'en prendre ?

M^e Labori n'a-t-il pas lancé hier, de sa voix la plus tonnante, cette phrase non moins étonnante : « **Quant à l'accusée, elle n'a aucune responsabilité !** » Et le procureur Herbaux ayant opiné de la toque, il apparut très clairement, dès cette minute, que la cause était entendue.

Au surplus, ne l'a-t-on pas vu dès le premier jour, par la place même qu'occupe M. Maurice Bunau-Varilla à l'audience ? Avec M^e Henri Robert, le directeur du *Matin* siège à la gauche du président, et il éclate ainsi à tous les yeux que, si M^e Henri Robert représente sur l'estrade l'ordre des avocats, le maître Bunau-Varilla est comme le bâtonnier de notre ordre. Il est là entre les juges et l'accusée, prêt à la défendre au besoin, s'ils faisaient mine de lui chercher noise. Mais à son sourire, on voit assez que ce n'est guère à craindre, et que son interposition restera toute symbolique.

N'empêche que ce matin même, à mots couverts, mais précis, le *Matin* signifie à la cour que ce « supplice d'une femme » a suffisamment duré. Ecoutez ce récit de l'évanouissement de Mme Caillaux (et, bien entendu, je n'apprécie — d'ailleurs pour l'admirer — que la manière du narrateur) :

Pendant que la grande voix, assourdie, attristée, lit ces pages écrites avec le cœur et pour le cœur (« *En aucun cas, je ne bougerai avant les élections. C'est bien cela, ma Riri ?* ») une plainte ininterrompue, sourde, qui fait mal, l'accompagne, venant du banc des accusés. On n'aperçoit plus qu'une forme noire, secouée de sanglots. Tout à coup elle glisse et disparaît. Un homme se précipite, bondit, escalade une balustrade, (*non, il a fait le tour par le couloir*), emporte sa femme entre ses bras (*non, ce sont les gardes qui la soutenaient*).

Un peu plus tard, quelqu'un de bien informé viendra dire :

— Elle dort !...

Damiens aussi dormit sur le matelas de la question.

Vous entendez ? Mme Caillaux, elle aussi,

est mise à la question, et voilà six jours entiers qu'on la torture, c'est le *Matin* qui l'affirme ; va-t-on bientôt arracher cette malheureuse à ces deux abominables bourreaux en robe rouge, Herbaux et Albanel ?

Que M. Bunau-Varilla ne se méprenne pas sur le choix de cette citation, et qu'il n'aille pas surtout imaginer qu'on lui reproche d'avoir trop de cœur. Nous savons tous les égards et tous les soins médicaux que l'on doit à une meurtrière évanouie. Mais, franchement, le « matelas de la question » est peut-être de trop dans la sténographie d'un journal « non interventionniste ».

D'autre part, nous sera-t-il permis de nous souvenir que, si Mme Caillaux s'est évanouie le 25 juillet en écoutant lire deux lettres où l'on déposait « mille millions de baisers sur tout son petit corps adoré », un certain Gaston Calmette s'est évanoui aussi le 16 mars, en recevant de la même personne quatre balles de browning à travers le corps ?

Et j'ai bien lu dans les feuilles qu'au bout de quelques instants Mme Caillaux était ranimée. Mais je n'ai pas encore ouï dire que Calmette fut revenu à lui...

Tandis que la grande presse s'efforce ainsi vainement de garder un silence prudent ou complice, vous pensez si la « petite » s'en paie... aux frais de Caillaux !

Car tout le monde ne lit pas, mais tout le monde connaît ces quotidiens éphémères, fondés spécialement pour essayer de donner le change à l'opinion sur le compte du ménage sanglant ; et tandis que leurs rédacteurs

sont tout exprès de prison ou du ghetto pour nous donner des leçons d'honneur ou de galanterie, ils n'hésitent devant aucune ordure pour la jeter sur la tombe de la victime ou à la tête de ses enfants...

Quand ce procès est truqué comme une pièce à grand spectacle et que le procureur général Herbaux ne trouve pas un mot, non pas seulement pour soutenir, mais pour figurer l'accusation, quand le président de la cour donne à tous l'impression d'être au service de l'accusée, quand son assesseur lui déclare, écoeuré, qu'à la fin c'en est trop et qu'il déshonore la magistrature, quand Joseph Caillaux plus que jamais triomphant règne dans la salle, tandis que ses lieutenants Ceccaldi se chargent du service d'ordre au Palais et de désordre aux alentours, quand des bandes stipendiées manœuvrent dans la rue et s'appliquent à organiser de fausses manifestations d'enthousiasme en faveur du nouveau César et de sa femme qu'on ne peut même plus soupçonner, — au milieu de cette parodie et de cette faillite, où nous voyons sombrer tout ce qui restait chez nous d'apparences de légalité et de liberté, on voudrait que la poignée de journalistes indépendants qui sont ici fût capable d'attendre sans rien dire la consommation de cette énorme forfaiture, par « respect pour l'accusée » ? Elle, une accusée ? Eh ! qui donc l'accuse ?

Non, nous ne serons pas dupes de cette farce. Aussi bien, il ne s'agit pas de manquer ou non à Mme Caillaux, ni même de savoir si elle manque ou non les journalistes ; nous mêmes, il y a quinze jours, avant cette mystification monstrueuse, nous étions les premiers à demander qu'on laissât la justice

faire paisiblement son œuvre ; mais où est-elle, la justice ? Nous n'élevons la voix que pour le demander.

Et du même coup nous demanderons où est la presse française, dont Joseph Caillaux instruit présentement le procès, en attendant qu'il achève, comme il nous en menace déjà, d'étrangler ce qui survit encore de nos dérisoires franchises. Quand il sera bien établi que les femmes de ministres peuvent assassiner impunément les journalistes qui se permettent de critiquer la politique du gouvernement, et que tous les confrères se taisent ou applaudissent, il ne restera plus qu'à ouvrir toutes grandes les portes de la salle où siège le *Syndicat de la presse* en criant :

« Au premier de ces messieurs ! »

❧

Vous « défendez » une femme, chers confrères ?

Ici, nous en défendons deux, qui s'appellent la Justice et la Liberté.

❧

Samedi soir, à la fin de l'audience inouïe, où l'on vit comparaître en posture d'accusés les trois grands chirurgiens qui, de toute leur science, et de tout leur cœur, essayèrent d'arracher Calmette à la mort, quelqu'un s'écria sans soulever de protestation :

— Heureusement, voici la guerre !

Est-il donc besoin de l'horrible épreuve pour rendre à ce peuple, s'il est encore digne de survivre, une conscience et une volonté ? Serait-il descendu trop bas dans la honte pour recouvrer de lui-même le sens de ces deux mots premiers : *droit, devoir* ?

GUSTAVE TÉRY.

La faillite de la Justice

I

Président, levez-vous !

Un de mes confrères passe dans la galerie marchande. Il rencontre deux magistrats, qui l'arrêtent pour lui dire :

— Qu'est-ce que vous devez penser de nous ?

Et ce mot résume l'opinion attristée et indignée de tous les collègues de M. Albanel.

C'est un président de Chambre, d'ailleurs, qui a déclaré, après deux jours d'audience :

— On sait maintenant pourquoi Mme Caillaux est allé au bureau de placement le jour du crime : c'était pour retenir Albanel.

Il n'y a rien à dire du procureur général Herbaux. On ne juge pas le néant. C'est un pauvre homme dont la figure molle et blême ne laisse transparaître qu'un immense accablement. Ce commandeur n'a pas encore pris l'habitude de commander. Parfois il se lève pour une vague intervention. On lui répond n'importe quoi. Il se rassied sans insister davantage. Il a une mine inquiète, des paupières boursouflées. On dirait

qu'il n'a pas dormi depuis quinze jours. On est sûr qu'il voudrait bien s'en aller.

M. Barthou lui a dit :

« Si j'ai bien suivi les débats et si je les ai bien lus, M. le procureur général, dont je n'apprécie pas et dont j'ai encore moins l'intention de critiquer l'attitude, n'a pas encore relevé un grief contre Mme Caillaux. »

Et le procureur général de répondre simplement, d'une voix faible, et sans aucune indignation :

— Il a été donné lecture de l'acte d'accusation.

Ah ! parlons-en ! Ce document, après un résumé des faits du drame, contient tout juste l'exposé du système de défense de Mme Caillaux. Si le procureur général n'avait pas d'autre réponse à faire, il eût mieux fait de se taire.

Mais il pouvait protester avec véhémence, se frapper la poitrine, crier qu'on n'avait pas le droit de suspecter son impartialité.

Il n'a pas osé.

Quelques minutes après, M. Henry Bernstein lui disait avec une ironie froide qui mettait des rires dans toute la salle :

« Je suis sûr que dans un prétoire de justice un ministre ou un ancien ministre est traité comme le serait un simple particulier, comme je le serais moi-même, et si j'avais conçu le moindre doute à cet égard, les débats actuels m'auraient éclairé. »

Et le malheureux procureur affecte de ne pas discerner la plaisanterie. Il répond d'une voix blanche :

« C'est tout à fait exact, d'ailleurs. Vous ne faites pas erreur. »

A ces mots toute la salle s'esclaffe. Et M. Herbaux n'ose pas, cette fois encore, protester. Il se rassied.

On lui reproche son silence. Il faut reprocher à M. Albanel ses paroles.

A peine Mme Gueydan est-elle arrivée à la barre que M. Albanel éprouve de furieux besoins d'interrogatoire. Ah! elle détient des lettres dangereuses pour Caillaux! Et comment se les est-elle procurées? On devine aisément l'effet que cherche le président. Car il n'est pas extrêmement retors. Et dès qu'il a commencé une phrase, le premier venu parmi les bébés d'Auvergne pourrait l'achever. Il insiste donc lourdement pour que Mme Gueydan lui réponde qu'elle a pris ces lettres dans le tiroir de M. Caillaux.

Elle lui répond, sur un ton qui remue tout l'auditoire :

— Monsieur le président, vous oubliez que j'étais l'épouse!

Eh oui, M. le président Albanel n'oublie en effet que cela. Il n'a d'attention que pour l'aventurière qui chassa l'épouse de son foyer. Pour elle, il retrouve dans sa mémoire quelques politesses qui s'y ennuyaient. Pour elle, il est bon, tendre, paternel et apitoyé.

Mais qu'une femme outragée vienne défendre son honneur à la barre, aussitôt M. Albanel abandonne son rôle de président pour celui de procureur. Il faut bien qu'il y ait un procureur, en cette affaire.

— Défendez-moi, monsieur le président! a crié, dès le début de sa déposition, Mme Gueydan.

M. Albanel ne peut pas défendre ensemble l'épouse et la maîtresse, la victime et l'accusée, le ministre puissant et le journaliste mort.

Il devait faire un choix. Il l'a fait. Il s'est mis du côté de la maîtresse, du côté de l'accusée et du côté du ministre.

Je connais beaucoup de gens que ce scandale révolte. Je n'en connais pas qu'il étonne.

Le procès qui se plaide en ce moment à la Cour d'assises n'est pas seulement un procès criminel.

Qu'on le veuille ou non, c'est aussi un procès politique.

Nous avons entendu M. Caillaux, M. Barthou et M. Ceccaldi disputer ensemble à la barre sur les affaires du pays. M. Caillaux a rappelé aux jurés qu'ils sont de bons républicains. M. Ceccaldi leur a parlé de son parti et de la bataille électorale. Il leur a dit : « Nous sommes aux côtés de M. Caillaux pour le défendre, car ce n'est pas lui seulement qu'on défend. C'est le parti républicain tout entier! »

Oui, ce procès criminel est devenu aussi un procès politique. Et si on est certain que M. Caillaux a gagné le premier, on espère qu'il a perdu le second.

Mais le procès est encore un troisième procès : celui de la magistrature.

Celui-là, toute la France le juge.

Vous vous croyez président, Monsieur Albanel? Détrompez-vous! vous êtes l'accusé!

FRANÇOIS LEBON.

II

Les Mannequins

M. le bâtonnier Chenu, aidé de M. le bâtonnier Labori préside les débats avec autorité. Je ne dis pas que chacun, en ce qui le concerne, soit impartial : mais leurs deux partialités se balancent, et composent une parfaite impartialité, à laquelle le

magistrat le plus exercé ne pourrait prétendre. C'est parfait.

Quand je dis que c'est parfait, j'exagère : cela marche, simplement. Ces débats vont cahin-caha, de droite à gauche, poussés par des vents contraires. Et les douze pauvres jurés, perdus sur une barque à deux gouvernails, se demandent où on les conduit.

Nul n'en sait rien, ni les témoins, ni les avocats : personne, si ce n'est sans doute M. Caillaux.

Quant aux magistrats... Mais à propos, où sont-ils donc, les magistrats ? On ne les entendait plus depuis le commencement des débats, si bien qu'on ne pensait plus à eux, et qu'on croyait qu'ils n'existaient plus. Comme dans le conte de la Belle-au-Bois-Dormant, où les broches ont cessé de tourner, où les cuisiniers ont cessé de cuisiner, voilà que tout s'est arrêté dans le temple de la justice : M. Albanel a cessé de présider, l'accusation a cessé d'accuser — toute la machine rouge a cessé de fonctionner.

Alors, comme il se trouvait là des hommes de bonne volonté, ils ont pris la direction du procès. Mais le Président et le Procureur général sont encore là. Du moins on le croit.

Il y a sur le siège du ministère public un personnage prostré, au teint de zinc, les moustaches et les paupières tombantes, tout recouvert d'hermine. Il y a sur le fauteuil du président une forme obèse et triste, de rouge vêtue. Cela ne bouge pas. Le premier est, dit-on, M. le Procureur général Herbaux ; le second serait M. le Président Albanel.

Mais je ne le crois pas. Je vais vous dire mon sentiment. Ce n'est ni M. Herbaux, ni M. Albanel qui sont là : ces messieurs sont partis pour la cam-

pagne, et se sont fait remplacer par des effigies en cire, très bien faites. Ce que nous voyons à leur place, ce sont des mannequins comme on en voit aux vitrines des magasins, réclames pour fournisseurs de vêtements judiciaires, bourrés de son, avec une peau peinte et des yeux en émail. De temps en temps ces personnages se lèvent et prononcent des paroles réglées d'avance, grâce à une mécanique qui se remonte pendant les suspensions : c'est la nouvelle découverte, le Président-automate et le Procureur de Vaucanson.

Le public croit à tort que ce sont de vrais hommes avec de vrais os, des artères, un cœur et du sang dans les veines. Si c'étaient de vrais hommes, ils diraient quelque chose, bien sûr, quand on les injurie, ou quand on viole la justice qu'ils sont chargés de défendre. Mais non, ils restent bien tranquilles.

Vous voyez bien que ce ne sont pas des hommes !

J. B.

III

La justice masquée

Nous ne sommes plus en France, mais à Venise, en carnaval. Nul ne se promène plus la figure nue, les traits au grand jour ; chacun voile son visage, dissimule sa pensée, l'habille ou la déguise : les témoins, les avocats, les débats, la justice, tout le monde porte un masque. Nul n'ose désormais se montrer tel qu'il est, et dans cette salle bruyante où Mme Caillaux

reçoit douze cents invités, le travesti est de rigueur.

Voilà une semaine que le procès est ouvert, et — hors quelques cris éloquent de M^e Chenu — j'attends encore une minute de vérité. Une immense conspiration pèse sur celle-ci : parfois, elle a paru prête à soulever le poids qui l'étouffe, à s'exhaler de la poitrine publique par une voix unanime. Mais l'alarme est aussitôt donnée : M. Caillaux regarde son avocat, qui regarde M. le président Albanel, qui regarde sa montre, et, conscient du danger, dit : « Messieurs, nous allons suspendre l'audience. »

Je sais bien qu'un assesseur de M. Albanel lui a dit à l'un de ces moments : « Monsieur, vous nous déshonorez. » Mais ne voilà-t-il pas une voix isolée, paradoxale, archaïque en quelque sorte ? Nul, hors ce magistrat désuet, ne songe à s'étonner du procédé, qui entre définitivement dans nos mœurs.

Au cours de ces suspensions, tout s'arrange. Que s'est-il passé dans la nuit du mardi au mercredi, au ministère des Affaires étrangères ? Qu'est-ce que ces tractations occultes, qui nous échappent, et dont on ne nous livre que les résultats incompréhensibles ? Ce drame est admirablement réglé, mais la moitié des actes se joue dans la coulisse.

De temps en temps, cependant, un des protagonistes oublie son rôle ; les autres, alors, le rappellent à l'ordre. Lorsque le président Albanel, dans l'interrogatoire, intervertis l'ordre des documents qu'on est convenu d'utiliser, Mme Caillaux l'avertit gentiment : « Mais non, M. le Président, vous vous trompez : ce n'est pas celui-là. » M. Caillaux n'est pas moins attentif à la conduite du procureur général ; il le reprend, lors de la discussion du document

vert, par des regards aigus et des dénégations furieuses de la tête ; M. Herbaux perd contenance et cède. Enfin, si cela ne suffit pas, c'est alors qu'on suspend l'audience : et l'on s'en va dans la coulisse pour raccorder les ficelles qui ont cassé. Puis on revient triomphalement un quart d'heure après. Tout est terminé ; des difficultés qui semblaient insolubles sont écartées ; les magistrats qui protestaient ne protestent plus ; les témoins qui parlaient, ne parlent plus ; les avocats qui se toisaient s'assurent d'un mutuel respect. Vraiment, ces suspensions sont bien intéressantes. Dumas l'a dit : « Ce qu'il y a de plus difficile à faire dans une pièce, ce sont les entr'actes. »

Seulement, voilà, je n'y comprends plus rien ; ni vous non plus. Cela n'a du reste aucune importance. Il ne faut pas s'imaginer en effet que la justice est l'affaire de tous les citoyens : c'est un phénomène hermétique, qui ne regarde que certains initiés. Il faut voir la stupéfaction de M. Caillaux lorsqu'il surprend sur les lèvres du public un sourire ou un murmure : « De quoi se mêlent ces gens ? » semble-t-il dire. Et en effet, nous sommes des comparses. Nous sommes la plèbe, rangée contre des barrières, qui assiste à un match de polo chaudement disputé entre gens du monde, où l'on poursuit avec acharnement, à coups de crosse, selon des règles mystérieuses, une petite balle bondissante, qui n'est autre que M. le président Albanel.

◆

Ce n'est pas en effet la moindre curiosité de ces débats que d'y considérer la touchante figure des deux hauts magistrats qui, suivant une expression qui perd chaque jour de son

sens, les « dirigent ». Pas seulement masqués, eux : mais bâillonnés. A de rares moments, on ôte au président ou au procureur son bâillon pour qu'il prononce certaines paroles rituelles que lui seul peut prononcer. Après quoi quelqu'un se charge de le lui renfoncer dans la bouche; en général c'est M^e Labori; c'est aussi M^e Chenu; M. le bâtonnier en exercice Henri Robert lui-même s'en est chargé une fois; quelquefois c'est un simple témoin; enfin, n'importe qui. Car c'est une opération qui devient à la portée du premier venu que de bâillonner le représentant de la justice.

Au fait, j'ai oublié de dire que M. Albanel a complètement cessé, depuis les premières heures du procès, de représenter la justice. Tout ce qu'on peut prétendre qu'il représente, c'est une pièce, qui s'appellerait : « Le masque et le bâillon ». Mais il ne représente pas la justice. Il en porte les attributs, peut-être, les oripeaux; mais par l'usage qu'il en fait, ceux-ci sont tellement flétris qu'ils deviennent méconnaissables. Sa lourde figure, avilie par la peur, s'apesantit chaque jour davantage : on dirait qu'elle fond, et ce que le front perd vient s'ajouter au menton. Tout cela tombe et s'écroule, le menton dans la barbe, et la barbe dans le ventre, qui se présente horizontalement aux débats. Oui, vraiment, de la salle, on ne voit plus qu'une barbe dans un ventre.

Devant ce symbole obscène, viennent évoluer tour à tour Caillaux et ses amis, en des contorsions diverses. Leurs visages décèlent la fureur, la joie, diverses frénésies. Je n'ai jamais assisté à une messe noire, mais il me semble que cela doit être quelque chose comme l'infâme parodie qui nous est offerte.

Après cela, puisque la justice montre l'exemple, il est juste que chacun s'y conforme, et se couvre soigneusement d'un masque.

Pas un témoin qui ne jure de dire toute la vérité — et qui ne fasse des restrictions ; — de parler sans haine — et dont la déposition ne soit un vase de fiel ; — on voit des percepteurs, des inspecteurs des finances, des fonctionnaires, appelés à la barre par Caillaux qui les a tirés du néant, et les tient sous sa domination. On leur demande : « Êtes-vous au service de la partie ? » Et savez-vous ce qu'ils répondent ? *Ils répondent non !*

Inutile de dire que tout cela s'opère avec un grand accompagnement de formules éloquentes. Pas un témoin qui ne parle de son honneur, qui ne dise : « Je ne mens pas, moi »; pas un journaliste qui, dans sa déposition, n'évoque son sentiment particulièrement délicat du devoir professionnel; pas un avocat qui, avant de lancer dans la direction d'un témoin une question pleine de vitriol, ne l'assure de son entière estime. On dirait qu'il suffit, pour éviter le défaut, de nommer avec emphase la qualité contraire. Jamais autant qu'au cours de ces audiences où l'on s'est dit de part et d'autre des choses atroces, jamais on n'a tant entendu parler de respect, d'amitié, de dévouement. Jamais une femme n'a vu s'abaisser vers elle de plus profondes assurances de respect et de pitié que Mme Gueydan : — jamais aussi si femme fut-elle plus sauvagement déchiquetée? Je sais que c'est la loi de la guerre en robe rouge ; mais il y eut tout de même un moment bien affreux : ce fut celui où cette femme, grande et belle à demi-ployée, pareille à la douleur même, fut la proie de trois hommes à la fois, du bâtonnier Labori, du président Albanel, et du procureur

général ; je note, par surcroit, que ces hommes étaient grands et gros, et qu'ils ne laissèrent pas une minute respirer celles qu'ils soumettaient à la question. Ah ! ils furent les plus forts ! Ce fut une rude victoire, et je ne sais pas qui, après un pareil spectacle, refuserait de croire à la supériorité de notre sexe.

On parle cependant d'équivoque, de malaise. On crie : « Assez de mensonges. Dissipons l'obscurité ! » Et chaque fois la dalle retombe plus lourdement sur nous. Chaque fois un nouveau poids vient s'ajouter à ceux qui scellent le tombeau de cette salle d'assises, où nous étouffons, avec la vérité dans le noir, que nous ne pouvons pas saisir, qu'on nous empêche de saisir.

Ceux qui se plaignent de l'équivoque cessent de s'en plaindre dès qu'elle leur devient favorable. Le mardi, M^e Labori la dénonce avec force au sujet du document vert, — mais le jeudi il la revendique avec véhémence au sujet des lettres. De sorte qu'on n'entend parler que de gens qui veulent « la grande lumière, toutes les lumières », et qui aussitôt se précipitent sur les bougies pour les souffler toutes.

Vraiment, à l'heure où nous sommes parvenus, l'obscurité est totale, irrémédiable. Oui, je sais bien, quand on se prend la tête dans ses mains, on se dit : « C'est très simple : — Un crime. Préméditation. La justice. Les jurés. Châtiment. » Mais il y a un endroit où il n'est plus possible de raisonner si simplement : c'est dans le sanctuaire même de la justice. Trop de passions y ont été soulevées et trop d'ergotages, trop de voiles accumulés, trop de mensonges. Les figures sont méconnaissables, et les senti-

ments ; l'air est devenu irrespirable ; on n'entend plus que les cris stridents de Caillaux, qui entretient fébrilement le tumulte nécessaire à sa cause. On passe à côté les uns des autres sans se reconnaître ; le bal masqué bat son plein. Et même je viens d'apercevoir une lente figure voilée, qui définitivement, d'un air lassé, vient de prendre congé, pour n'y plus revenir, de ces lieux qu'elle habitait autrefois, et j'ai cru reconnaître en elle la figure de la Justice. Caillaux l'a expropriée.

JEAN BREZOLLES.

IV

Autour de l'audience

— Vous êtes douze bons citoyens, douze bons républicains.

C'est ainsi que M. Caillaux s'adresse aux jurés dans sa première plaidoirie *pro domo*.

— Nous le suivrons jusqu'au bout parce qu'il est notre chef, parce qu'il représente le parti républicain tout entier.

C'est M. Pascal Ceccaldi qui parle en ces termes dans le témoignage violent et maladroit qu'il croit devoir apporter à celui qu'il appelle : « son ami, son frère » — ce qui n'est pas sans nuire vraiment à la valeur du témoignage.

M^e Uhry, président du Syndicat des avocats socialistes, et plus connu sous le nom de « Consul », passe affairé dans les couloirs.

— Je vais, dit-il, voir le chef du jury, qui appartient au « parti », pour lui dire que nous

sommes unanimes à souhaiter un acquittement.

Cependant M. Thalamas inonde les loges maçonniques de ses communications favorables à l'accusée et déjà un incident a surgi dans une loge à ce sujet.

Et ce sont ces gens-là, qui osent venir nous parler de Justice, qui se plaignent qu'on ait jeté la politique dans le débat, qui parlent froidement de la recherche de la vérité ?

M. Caillaux a amené à l'audience son parti, représenté par M. Ceccaldi. Il y a, de plus, amené sa presse — et représentée par qui !

Jamais on ne rencontra dans aucune salle de rédaction la plupart de ces journalistes, mais eux, par contre, savent tout; au jour le jour, ils ont renseigné le patron sur tout ce qui se faisait, tout ce qui se tramait dans les « salles de rédaction ».

— Qui donc a pu leur dire tout cela, puisque personne ne les connaît ?

— On ne leur a pas dit, on ne leur a rien dit. Mais ils savent tout de même. Ils ont surpris des conversations, écouté derrière des portes. Ils ne savent pas très bien qui a parlé, ils ne sont pas sûrs d'avoir compris, mais qu'importe...

Et cet ancien président du conseil a patiemment recueilli tout cela; il serre la main de ces individus, il les considère, quelquefois il les subventionne et il leur dit :

— Vous êtes la presse.

Un ou deux, dans le tas, sont plus notoires. L'un dit ingénument :

— Nous étions entre femmes... j'ai l'air de mentir... je ne suis pas une femme du monde.

L'autre parle au nom de la presse.

— Vous êtes, lui dit M^e Labori, président d'un

syndicat de presse. Dites-nous ce que pense la presse.

Et il répond gravement.

— Quel est donc ce syndicat de journalistes qu'il préside et qui lui confère le privilège de tant d'autorité doctrinale ?

— C'est le syndicat des courriéristes de théâtres.

M. Joseph Caillaux préside à tout le débat, le dirige, malmène son propre avocat, donne des ordres aux juges et insulte les témoins.

Pendant la déposition de l'un, il ne cesse de murmurer :

— Déserteur!...

Pendant que Mme Gueydan dépose, ses avocats qui sont ses voisins (et nous avons leurs noms) l'entendent répéter d'un ton rageur :

— L'ignoble femme, la v..., le fumier !

Car ce « bourgeois » a le vocabulaire des apaches. Néanmoins le cabotinage l'emporte chez lui sur la rage, et, quand il obtient le droit de lui répondre, il commence ainsi :

— Je rends hommage...

Quelques minutes auparavant, en passant devant les avocats, il a dit assez haut pour être entendu :

— Je vais faire la chose la plus difficile de ma vie...

Ce mot, à cette minute !

Il est musle. S'il est, comme il le dit, « bourgeois », il n'est point, comme il le voudrait faire croire, à la façon des « grands bourgeois de 1830 »; il l'est à la façon des petits bourgeois de Flaubert.

Il ne cesse de parler de sa fortune, de l'argent qu'il a reçu de ses parents, de celui qu'il a donné, et commet des erreurs de calculs vraiment stupéfiantes.

— Je vous ai donné la moitié de ma fortune, dit-il à Mme Gueydan.

— J'ai reçu de mes parents douze cent mille francs que je n'ai pas augmentés, dit-il aux jurés.

Dans ces conditions, il est fort beau de ne les avoir pas entamés.

Il ne se déplace qu'accompagné d'une bande de sbires qu'Antoine Ceccaldi, le frère de son « frère » commande.

Dans la galerie réservée aux avocats et aux journalistes, il y a trente pour cent d'avocats, trente pour cent de journalistes ; le reste est composé de Corsos ou de pseudo-Corsos que quelques défenseurs connaissent pour les avoir vus sur les bancs de la correctionnelle.

Lorsqu'on expulse les journalistes et les avocats, ceux-ci gardent seuls le privilège de circuler librement, et quand un garde se trompe, Antoine Ceccaldi le rappelle à l'ordre avec bonne humeur :

— Vous savez bien que nous, nous sommes là pour vous aider.

Si un incident surgit et que les sbires se laissent aller à quelque maladresse, Antoine se précipite, les prend par le bras, les entraîne.

— Tais-toi... pas ici... Reste tranquille... pas maintenant...

On lui dit :

— Surveillez mieux vos hommes...

Il répond :

— Je ne les connais pas...

— Alors, cessez donc de les tutoyer !

Un homme assez correct s'approche d'un group de journalistes.

— Messieurs, dit-il, nous voudrions bien que vous ne nous confondiez pas avec ces gens-là.

— Qu'est-ce que vous faites donc ?

— Je suis agent de la sûreté.

Et il parle de l'honneur de la corporation.

Parmi les volontaires, qui viennent, à la fin de chaque audience, raccompagner le grand patron, on remarque quelques personnes qui font profession d'écrire dans les journaux.

M. Hyacinthe Loyson a un chapeau d'officier en demi-solde :

— Modeste, dit quelqu'un.

A côté de lui, Vigo, dit Almeyreda, ancien anarchiste notoire.

— Vigo a retrouvé ses galions, observe-t-on encore.

M. Joseph Caillaux prétendait, il y a peu de temps encore, à descendre de Guillaume le Conquérant, il fréquentait les ducs et faisait avec eux des croisières en mer.

Aujourd'hui, il ne cesse de répéter à tous les échos qu'il est un bourgeois.

Encore un assassinat ou deux, et il se proclamera prolétaire.

ROBERT DE JOUVENEL.

L'adjudant Ceccaldi



M. Caillaux est un homme puissant. Chef du gouvernement, ministre des finances, président de conseils d'administration, il fut encore, après le crime, commissaire de police du faubourg Montmartre, directeur de la prison Saint-Lazare, juge d'instruction dans le cabinet de M. Boucard. Puis qu'actuellement il préside les assises au lieu et place de M. Albanel, n'est-il pas juste qu'il soit aussi directeur de la Conciergerie?

Contrairement à tous les règlements, le mari de l'accusée entre et sort quand il lui plaît. Or, il lui plaît souvent de venir à dix heures et de ne partir qu'à minuit. Mercredi soir, même, il « engueula » le portier qui, peu habitué à ces visites nocturnes, s'était endormi.



Depuis le début du procès, un taxi-auto — le 1317-G-2 pour préciser —, suit partout la voiture de M. Caillaux. On affirme que le conducteur est Corse et que les deux voyageurs sont Corses aussi.

Cette mesure de prudence n'est, paraît-il, pas superflue, et on est porté à le croire en constatant les éraflures que des cannes de camelots du roi ont faites mercredi soir sur la carrosserie.

On ne pouvait décentement demander aux gens de M. Ceccaldi, malgré leur dévouement, de courir derrière l'automobile de l'ami de leur patron. Et comme on ne peut tout de même faire escorter la limousine par un escadron de gardes à cheval ou de cuirassiers, on a recours à ce moyen plus démocratique.

Ce que c'est, tout de même, que d'être populaire.



On ne s'expliquait pas la tolérance de la police pour un tripot voisin de la rue Notre-Dame de Lorette, où les femmes formaient la majeure, si non la meilleure partie de la clientèle.

Le chef de la police des jeux y effectuait bien parfois des descentes. Il lui est même arrivé d'en faire trois dans une seule nuit. Mais il n'avait pas plus tôt le dos tourné que la partie reprenait avec un matériel de réserve, et que les rabatteurs criaient dans la rue :

— Allons, Messieurs, prenez vos places, la partie commence !

Cependant les juges finirent par condamner le tenancier, qui voudrait bien ne pas aller en prison et pouvoir continuer son fructueux commerce.

Aussi comprend-on le zèle de M. Napoléon P... qui vient chaque jour crier : « Vive Caillaux ! » au Palais de justice.

On comprend du même coup la mansuétude de la police à son égard.



Jeudi. Six heures et demie du soir, après l'audience. Tandis que M. Caillaux converse avec sa femme sur le mauvais coup que leur porte cette journée, M. Pascal Ceccaldi attend devant la porte de la conciergerie.

Le député de Vervins commande aux gardiens de la paix comme à ses gens. Il renvoie le cinématographe, les photographes. Pour un peu il renverrait les journalistes parce qu'ils se sont groupés pour masquer le cinéma dont la manivelle tourne, tourne pendant que M. Ceccaldi, lui, tourne la tête.

Le grand ami de M. Caillaux n'est pas content; surtout de ce que les rédacteurs des journaux s'isolent, en protestant qu'ils ne veulent être confondus avec les policiers amateurs pas plus qu'avec les autres.

Et cinquante minutes après, l'auto file sous les sifflets de la foule.

M. Caillaux, comme on le sait, dispose d'un grand nombre de « billets de faveur » mis à sa disposition par le président Albanel et que M. Ceccaldi tient un secrétaire général compatissant à l'égard d'un auteur inquiet, distribue aux amis sûrs pour « faire la salle ».

Les « amis sûrs » vendraient-ils leurs places ?

Mieux vaut le croire. Car il faudrait supposer, au dire d'un avocat, que « cinq vagabonds spéciaux » comptaient l'autre jour parmi les invités.

Le soir, dans un bal de Montmartre, ces messieurs donnaient à leurs « dames » des détails sur la comédie qu'ils avaient vu jouer l'après-midi au Palais, où, pour une fois, ils avaient pu se promener les mains libres.

Certain soir M. Ceccaldi entra dans une folle colère. L'enveloppe que lui faisait tenir le commandant du Palais par un émissaire éprouvé ne contenait plus que 28 cartes vertes au lieu de 30. Malédiction ! L'homme de confiance était-il un traître ? Non. Un naïf, tout au plus.

En se rendant rue Dante au domicile du député de Vervins il avait cru reconnaître dans un passant un compatriote corse, qui fut son camarade de régiment. Ils avaient bavardé, et l'émissaire qui s'était mis en retard, ayant accepté l'offre que lui faisait l'obligéant ami de remettre son pli au destinataire.

Tout en parlant du procès, le compatriote ouvrait l'enveloppe, en retirait deux cartes, et, comme l'autre, inquiet, protestait, il lui dit :

— C'est entendu avec Pascal. Il y en a deux pour moi.

Puis, se souvenant subitement qu'il avait lui aussi un rendez-vous urgent, il s'excusait, rendait l'enveloppe et répétait, en mettant les cartes dans sa poche :

— Surtout n'oublie pas de souhaiter le bonjour de ma part à Pascal !

M. Ceccaldi n'y a rien compris. Qu'aurait-il dit s'il avait su que le détenteur des deux « laissez-passer » est un journaliste indépendant ? Toujours est-il qu'il a changé de facteur.



Les "partisans" de M. Caillaux

On les voit partout, partout où ils n'ont rien à faire : dans le fond de la salle d'audience, dans le couloir des témoins, dans le vestibule de Harlay, dans toutes les galeries où le public n'a plus accès, dans les autres aussi, et même dans la rue où ils coupent les barrages. Au dedans et au dehors du Palais de Justice.

On en voit qui sont déguisés en avocats, on en voit qui se donnent pour journalistes, on en voit aussi qui empruntent la qualité de policier. Il n'est pas besoin de dire qu'avocats et journalistes protestent. Les inspecteurs de police, eux-mêmes, sont écœurés.

Ici et là, ils règnent en maîtres ; ici et là ils épient les conversations des avocats et des journalistes ; ici et là ils manifestent bruyamment leur sympathie au mari de la meurtrière ; ici et là ils veulent faire la loi. Ici et là, aussi, il leur arrive d'être un peu malmenés.

Chaque jour ils font, comme les petites marionnettes, trois petits tours et puis s'en vont. Leurs mouvements se décomposent ainsi : un petit tour à l'intérieur du Palais ; un petit tour à l'extérieur, et un petit tour dans une arrière-salle de café où ils reçoivent, avec le mot d'ordre pour le lendemain, de chaleureuses félicitations.

Leurs systèmes de reconnaissance sont simples.

Dans la salle, c'est celui des mains ouvertes — pour applaudir. Dans la rue c'est celui des mains fermées — pour cogner. Et ensuite celui des mains ouvertes et fermées — pour la poignée de mains fraternelle.

Mais, au fait, quels sont ces hommes?

Des mercenaires? Ils s'en défendent.

Des partisans? Ils le proclament.

Peu nous importent leurs sentiments. Ils sont là et cela suffit.

On les divise en trois groupes très distincts, d'organisation différente et de forces inégales :

Ceux qu'on a baptisés « les gens de M. Ceccaldi »;

Ceux qui survivent des « jeunes gardes » de la Guerre Sociale;

Ceux qui croient malgré tout au succès final de la lutte électorale de M. Paul-Hyacinthe Loyson.

Les deux dernières équipes ne comptent pas. La première seule existe vraiment. Elle est la plus forte; elle est aussi la mieux disciplinée. Est-ce parce que le même sang court dans les veines de ceux qui la composent?

Ce sont des fidèles. Ponctuels et dévoués, ils consacrent tout leur temps, toute leur voix et toutes leurs forces à la cause qu'ils ont embrassée.

Ils sont environ trois douzaines. Mais ils font du bruit comme une grosse.

Dans leur désir de bien faire et surtout de se faire remarquer, il leur arrive de commettre de lourdes maladresses. Ils exagèrent quelque peu, et M. Ceccaldi est parfois obligé de tempérer leur enthousiasme qui finit par gêner, par offusquer M. Caillaux lui-même.

M. Caillaux ne saurait leur en vouloir. Les amis de ses amis sont ses amis. Or ceux-là se proclament les amis de M. Ceccaldi.

— Ce bon Pascal! disent-ils en parlant du député de Vervins, qui n'est peut-être pas plus fier que cela de cette familiarité. Mais comment leur en faire grief? Ce sont des « pays »; et de si braves coeurs qu'ils se fe-

raient tuer pour lui en échange d'un rien, d'un tout petit service.

On ne dira pas des Corses comme des Suisses : « Pas d'argent... » Ils ne veulent entendre parler ni d'or ni d'argent pour leur peine; ils demandent seulement, en échange, à ne plus entendre parler de ce qui les gêne. Et c'est tout.

Voilà du désintéressement.

Esquissons rapidement quelques types.

Un ancien tenancier de cercle, que sa taille, sa belle barbe et ses nombreuses relations dans la pègre désignaient comme chef. Il a la réputation de ne pas être un mauvais homme;

Un brigadier de la prison du Cherche-Midi;

Un ancien percepteur révoqué;

Un ancien « correspondant » d'une feuille marseillaise... qui ne paraît plus;

Des rabatteurs, des croupiers, des employés de triports fermés par la police ou ouverts aux femmes;

Des clients toujours à la recherche de 2 fr. 50 pour faire cent sous;

Des individus condamnés pour vagabondage spécial;

Etc... Etc...

Toute cette coterie se réunissait chaque soir dans l'arrière salle d'un café voisin de la Préfecture de police. L'indiscrétion commise par un de nos confrères l'en a chassée. Elle a émigré depuis dans un débit proche du domicile de M. Ceccaldi et dans un établissement tenu par un compatriote sûr.

C'est là qu'a lieu, après l'audience, la distribution des « laissez-passer » verts remis par le commandant du Palais à M. Lavaroni, directeur de la prison du Cherche-Midi. M. Ceccaldi y joint la carte du président Albanel qui donne tous les droits aux « partisans » de M. Caillaux.

Les « quarante sous » ne sont plus qu'une légende. Comment le nier aujourd'hui?

Samedi soir, comme on disait : « Voilà la garde corse! » quelqu'un observa :

— Tiens! je n'aperçois pas Thalamas...



Police et coulisses



Place Dauphine.

La place Dauphine est garnie, et bien garnie. Elle est couverte d'agents en uniforme et de personnages uniformément élégants. Une foule de « petits rentiers » prend le frais sur les quais : jamais les bords de la Seine n'ont été fréquentés par des flâneurs aussi nombreux et aussi spécialement distingués. De chaque côté de la place, un cordon de « sergots » plantés de deux mètres en deux mètres, fait circuler qui s'approche. Défense de passer, défense de prendre un bock à la terrasse du café d'en face.

Comme par hasard, on vient de dépaver la place. Rien de tel qu'un caniveau ou un tas de pavés pour séparer une bande de manifestants. Et chacun sait qu'il faut diviser pour régner, et pour faire régner l'ordre.



Boulevard du Palais.

Il y a là une affluence extraordinaire, uniquement masculine. Des vestons marrons, des godillots ternes, des barbes de quatre jours, des chapeaux graisseux. Ces messieurs ont des carrures impressionnantes, une indifférence affectée pour ce qui se passe ; ils ont des paquets sous le bras, ou des serviettes soigneusement plates. Et ils ont tous l'air d'attendre un autobus qui ne vient jamais.

Pourquoi ne pas installer sur le trottoir des tables où ils pourraient faire une vieille « manoché » ? « Atout ! Atout ! Passe mes fausses... » Ça les dispenserait de chercher une contenance.



A la santé de M. Ceccaldi.

Le commandant du Palais est un gros homme d'allure sympathique : une tête de vieux grognard débonnaire. (Mais je ne sais vraiment pas pourquoi on a été le prendre dans l'artillerie.)

Pendant les audiences, il réunit dans ses locaux les « amis » de M. Ceccaldi. On apporte des canettes dans des seaux de glace, et les Corses se rafraîchissent.

Un jour, le commandant aperçoit M. Ceccaldi dans le vestibule de Harlay. Du doigt, il désigne le corps de garde, et, portant la main à la hauteur de sa bouche, le pouce tendu en forme de goulot, indique au vaillant Corse que ses hommes sont en train de boire à sa santé.

Et M. Ceccaldi, d'un geste encourageant, semble dire : « Fort bien ! qu'ils continuent ! »

Car le boire est propice à l'éclosion de l'enthousiasme.



Une sortie triomphale.

L'audience est levée. La galerie de Harlay s'empplit. Par les escaliers, par la porte des témoins, l'assistance s'écoule : des journalistes, des hommes de lettres, des avocats, d'honorables gentlemen. Puis la petite porte se referme ; les « cipaux » se mettent sur deux rangs, et nous repoussent : « Allons, messieurs, sortez ! Sortez, messieurs ! » On s'écarte, simplement. Seul, un groupe de gentlemen reste autour de la petite porte. Elle se

rouvre, et voici qu'apparaissent la barberutilante, le chapeau brillant et oblique de M. Ceccaldi, la figure rageuse de Caillaux sous un gibus de deuil que ses oreilles arrêtent. Les gentlemen, en masse compacte, encadrent les deux grands hommes. Ils descendent en trombe les escaliers de la place Dauphine. Une auto est en bas. (Ce n'est pas la fameuse auto grise : l'amener là serait aussi impudent qu'imprudent.) Caillaux s'engouffre dans la voiture, Ceccaldi s'y précipite, le fidèle secrétaire y monte à son tour. Sur un signe de M. Ceccaldi, la foule des gentlemen lève, d'un geste unanime, des chapeaux couverts d'une noble poussière et d'une crasse glorieuse. Ils crient : « Vive Caillaux ! » d'un air très convaincu. Et l'on ne saurait rien voir d'aussi touchant que cette manifestation toute spontanée.

« Poil de Carotte. »

L'auto de M. Caillaux a fait un détour, et est venu stopper devant la Conciergerie. Je ne vois aucun inconvenient à ce que M. Caillaux aille chaque jour voir sa « dame », encore que ce ne soit guère dans les coutumes de nos prisons. Mais il pourrait gagner la Conciergerie par les couloirs et les escaliers du Palais. La foule ne serait pas avertie par la présence de l'auto : elle ne s'amasserait pas, et on n'aurait pas à la faire circuler.

D'autant plus qu'au lieu de rester dans la voiture et de tirer les stores, en attendant le patron, M. Ceccaldi se promène ostensiblement sur le trottoir. Or, M. Ceccaldi échappe difficilement à la curiosité publique : il n'a pas encore eu l'air de s'apercevoir que sa barbe est un peu voyante.

On demande un Président.

— Eh bien ! disait-on à M. le substitut Granié, comment trouvez-vous Labori ?

— Labori ? Merveilleux.

— Et Chenu ?

— Chenu ? Supérieur.

— Et le président ?

— Hein ? Qui ça ? Le président ? Je n'en ai pas vu.

Louis Barthou vient d'entrer dans notre bureau de la Commission d'enquête. Levons-nous tous. Asseyons-nous. Il commence de parler, ce petit homme aux yeux fatigués. Il n'a pas l'air d'un saint Sébastien. C'en est un, pourtant ! tout transpercé par les regards et les mille flèches silencieuses des archers de Caillaux. « Le voilà, disent-ils, celui d'où nous vient tout le mal ! Garé au défaut de sa cuirasse ! »

Mais pour débuter, c'est lui, l'audacieux Béarnais, qui hardiment prend l'offensive.

— Moi ! j'aurais fait la campagne du *Figaro* ! Allons donc ! je l'ai empêchée, il y a deux mois. Sur les sollicitations de M. Doumergue et de M. Caillaux, j'ai convaincu M. Calmette d'abandonner les armes terribles qu'il avait en main.

Quelles armes ? Des dépêches mortelles pour M. Caillaux, et qui concernent la politique étrangère.

Il dit, et, sans laisser à l'adversaire le temps de respirer, il lui porte une nouvelle botte :

— Je tiens de M. Caillaux lui-même la raison pour laquelle il a demandé à Monis d'obtenir la remise de l'affaire Rochette : Rochette avait la liste des frais d'émission relatifs à ses entreprises, et menaçait de la publier.

Quelle révélation !

Vous pensez bien qu'elle ne resta pas cinq minutes enfermée dans notre bureau. Avec la rapidité d'une bombe, e le alla faire explosion au milieu des journalistes et des députés. Ah ! ah ! disaient-ils, nous nous en doutions. Les puissants de ce monde subventionnés par Rochette, pour n'être pas dénoncés, ont pressé sur Caillaux et Monis !

Nous écoutions Barthou. Nous ne bougeons plus. Cependant il continue et profite de la prise qu'il a sur son auditoire pour nous expliquer le plus délicat de son affaire, à savoir comment il est entré en possession du document Fabre...

MAURICE BARRÈS.
(*Dans le cloaque*).

LA SANCTION



Quand enfin seront finis les débats, deux questions seulement seront posées au jury :

1^o Mme Caillaux est-elle coupable d'avoir commis un homicide volontaire sur la personne de Gaston Calmette?

2^o Cet homicide a-t-il été commis avec préméditation?

Petit tableau explicatif des différentes réponses possibles et des différentes peines consécutives :

1^o Première question (homicide volontaire) : oui.
Deuxième question (préméditation) : oui.

Peine applicable : la mort.

2^o Première question : oui.

Deuxième question : non.
Sans circonstances atténuantes.

Peine applicable : travaux forcés à perpétuité.

3^o Première question : oui.

Deuxième question : oui.
Avec circonstances atténuantes.

Peine applicable : travaux forcés à temps avec minimum de cinq ans.

4^o Première question : oui.

Deuxième question : non.
Avec circonstances atténuantes.

Peine applicable : de vingt ans de travaux forcés au maximum à cinq ans de réclusion au minimum.

5^o Enfin c'est le non sur chaque question et par suite l'acquittement.

Mais ce n'est pas tout. Le président de la cour d'assises a toujours le droit de poser, comme résultant des débats, la question des «coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner». Dès lors, le crime peut être assimilable à un délit par suite de circonstances atténuantes. et, de par l'article 309, la peine peut, des travaux forcés à temps, descendre à deux ans de prison. Dès lors encore et enfin la loi de sursis peut être appliquée.

(Du Gaulois).

Notre Programme

L'*ŒUVRE* dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'*ŒUVRE* dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».

L'*ŒUVRE* est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez! Tout, mais pas ça!

Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas l'*ŒUVRE*.

C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à l'*ŒUVRE*! Faites des abonnés à l'*ŒUVRE*!

On trouve *L'ŒUVRE* dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs

BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)*

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de *L'ŒUVRE*, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

Demandez à *L'ŒUVRE* :

Chaque brochure : 0 fr. 25.

Le Régime abject :

- La lâcheté suprême : Cèderons-nous le Congo ?
(Octobre 1911).
Les Radicaux malades de la peste, par G. Téry.
Dissolution ! Constituante ! par Urbain Gohier.
C'est l'anarchie d'en haut qui fait l'anarchie
d'en bas.
La légende d'Adipeux-Roi, par Géo de la Fouchar-
dière.
L'affaire de l'Ouenza. Le Congo et l'Indo-Chine.
Le parti abject.
Briand contre Caillaux, par Gustave Téry.
Le Ministère contre l'Élysée. Le Parlement.
contre la Nation.
Caillaux ! Caillaux ! La marée des scandales.
Que voulait dire Clemenceau quand il accusa
Caillaux de « haute trahison »?
Le fils de Caillaux.
Ça ne peut pas durer ! C'est entendu ; mais...
après ?
Ce que n'a pas dit Calmette, par Gustave Téry.*

L'Invasion :

- Frapper ou périr, par Urbain Gohier.
Le Procès de la Camelote allemande. (*L'Œuvre*
au Palais.)
Les Prussiens masqués, plaidoirie de M^e de Moro-
Giafferri.
La France n'est-elle plus qu'une colonie alle-
mande ?
La France aux Métèques.
Comment l'armée allemande prépare ses can-
tonnements en France.*

« La Sociale » :

- La délimitation de Jaurès.
D'Hervé à Jaurès, par Gustave Téry.*

Enquêtes :

- La Grande Question, par Gustave Téry.
Des Enfants ! Des Soldats ! (Enquête sur la dépo-
pulation.)
Circulez ! Etude sur la circulation parisienne, par
Jean Piot.
Les Cahiers des Fonctionnaires (six brochures).
Comment on tue nos aviateurs militaires.
Simple recours au Conseil d'Etat, par Gustave
Téry.*

*L'Assommoir national, articles de Henri Rochefort,
Gustave Hervé, Gaston Calmette, Urbain Gohier
Gustave Téry (10 centimes).*

Éditions de l'Œuvre :

0 fr. 95 :

PEAU-DE-BALLE

PAR

GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE

1 franc :

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes

PAR

GUSTAVE TÉRY

avec une Préface de Jules Lemaître

1 fr. 25 :

LE RÉVEIL

PAR

URBAIN GOHIER

o o

LE BOTTIN DU FAVORITISME

OU

LE GOTHA DE L'ARRIVISME

avec une préface-boniment de J.-J.-T. STEEG

(4 FASCICULES)

2 francs :

Le Secret du Juif-Errant

PAR

JEAN DRAULT

o o

3 fr. 50 :

OÙ ALLONS-NOUS?

COMMENT FINIRA LE RÉGIME ABJECT ?

Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE
avec une introduction et une conclusion

PAR

GUSTAVE TÉRY

Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de *L'Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.